

Budget 1999: autres sections

1998/2175(BUD) - 17/12/1998 - Budget final adopté par le Parlement

Le Parlement européen a adopté en deuxième lecture le budget "autres sections" de la Communauté qui répond lui aussi à l'impératif de rigueur requis pour l'ensemble du budget communautaire. Il constate avec satisfaction que, en dehors des amendements apportés par le Parlement à son propre budget et à celui du Médiateur, le Conseil a pour, la deuxième fois, souscrit sans changement à la première lecture du projet de budget du Parlement. Il souligne enfin une nouvelle fois la nécessité absolue pour les institutions communautaires d'être propriétaires des bâtiments qu'elles utilisent afin de réaliser des économies sur les prochains budgets de l'Union.